

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 16/09/2025

Publication :
le 26/09/2025

Délibération n° D-2025-306

Subvention - Amélioration de l'habitat - OPAH Communautaire
de l'Agglomération du Niortais - 2023-2028

Président :

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noémie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID.

Direction Action Coeur de Ville**Subvention - Amélioration de l'habitat - OPAH
Communautaire de l'Agglomération du Niortais -
2023-2028**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Communautaire (OPAH) de l'Agglomération du Niortais 2023-2028, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 10% du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

A ce jour, après agrément par l'ANAH locale d'un dossier de propriétaire bailleur, il est proposé d'attribuer au bénéficiaire un montant prévisionnel total de subventions de 6 435,43 € détaillé dans le tableau ci-dessous :

Dispositif	Nombre de logements	Type de projet	Montant des subventions Anah (en €)	Montant des subventions CAN (en €)	Montant des subventions Commune de Niort (en €)	TOTAL subventions
OPAH RU CAN	1	Travaux amélioration énergétique	24 524,01	12 653,13	6 435,43	43 612,59

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'engagement de la Ville de Niort pour la somme de 6 435,43 € et autoriser le versement de la subvention au bénéficiaire à réception de la feuille de calcul de l'ANAH.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ

Demande subventions PIG CAN 2023-2028

Version du 16/06/2025

Propriétaire	Date de la CLAH ANAH	Adresse	Adresse des logements aidés	Dispositif	Nombre de logements	Surface du logement	Type de projet	Montant des travaux et honoraires TTC	Gain énergétique	Gain carbone	Dépense subventionnée <u>par l'Anah</u>	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Dépense subventionnée <u>par la CAN</u>	Montant des subventions CAN	Taux/prime CAN	Dépense subventionnée <u>par la commune de Niort</u>	Montant des subventions Commune de Niort	Taux/prime VILLE	TOTAL subventions
	05/06/2025		20 rue Jean Jacques Rousseau 79000 Niort	PIG CAN	1	49,49	Travaux lourds	100 900 €	49%	93%	64 354,31 €	24 524,01 €	35%+ASE 2000€	64 354,31 €	12 653,15 €	15%	64 354,31 €	6 435,43 €	10%	43 612,59 €

M était propriétaire de l'immeuble avec son ex mari. Suite au rachat des parts elle souhaite le rénover. Cet immeuble comprend deux logements : un studio et un logement en duplex. Seul le duplex fait l'objet d'une demande de subvention.